

Le Luch - St Gildas

Ce village, dont le nom s'écrit aussi autrefois Le Leuch, est aujourd'hui intégré dans un quartier de St Gildas, dont il subsiste une rue du Leuch. La famille LE LUCH tire vraisemblablement son nom du lieu¹. Au 17^e siècle, Pierre LE LUCH (n°756) exploite une tenue à domaine congéable sous le sieur de Guerdinaire, marchand d'Auray, moyennant des rentes de 5 perrées de froment, 5 perrées de seigle, 8L en argent. Celles-ci sont assez élevées, pour des terres qui s'étendent sur à peine plus de quatre hectares, dont seulement deux cultivables.

P1512 f°897 (AN) - Terrier du domaine d'Auray - 19/06/1683

Déclaration

NH Louis CHAMPION, sieur de Guerdinaire, marchand demeurant rue du Château en St Gildas d'Auray déclare posséder sous le domaine du roi une tenue acquise de Jean LE THOUER sieur de Kero x damoiselle Michelle du Fresay au rapport de Jean RIOU, NR d'Auray le 05/06/1652.

Description

Une tenue vêtue, sise et située au village du Luch et ses appartenances aux mettes de la ville d'Auray, paroisse de St Gildas, laquelle est à présent possédée à titre de ferme congéable par Pierre LE LUCH fermier pour en payer de rente annuelle au terme d'août, le nombre de 5 perrées de froment rouge, 5 perrées de seigle mesure d'Auray, 8L en argent, et outre les corvées et obéissance. Cette tenue contient en fond [9 jx 1C ½ au total] :

- sous logement, courtils, rue batterie et repaire	¾j 16C
- sous terre de labour.....	4 jx 9C ½
- sous lande	1 j ¾ 14C
- sous pré et pâture	2 jx 2C

Pierre LE LUCH a un frère Laurent, qui sait signer son nom et est marié en septembre 1673 à Catherine BAUDOIN, une sœur Perrine mariée en juin 1673 à François THOMAS. Lui se marie vers 1664 ou 1665 à Jeanne RIO (n°757), sans doute née le 30 décembre 1643 et fille de Sébastien et Françoise LE MENE. Le couple a quatre fils, qui parviennent tous à l'âge adulte. L'aîné Louis (n°378) naît le 23 novembre 1665. Il est le filleul de NH Louis CHAMPION, le propriétaire foncier de l'exploitation familiale, et de damoiselle Anne LE LONQUER. Pierre naît ensuite en mars 1668 avec sa tante Perrine LE LUCH comme marraine, Jean en janvier 1671 avec maître Jean LE BRETON comme parrain, et le dernier François en octobre 1675 avec son oncle François THOMAS comme parrain. Le 20 mai 1696, l'aîné Louis LE LUCH épouse Marie LE GRAND (n°378-379), 17 ans, originaire de CRACH, orpheline décrétée de justice à Quer. Une dot de 360L est promise par Mathieu LE GOUZERH, tuteur de Marie. La cérémonie religieuse se déroule en l'église St Gildas en présence du père du marié, Yves GOUZERH, François et Guillaume THOMAS, Perrine LE LUCH. Six mois plus tard, le 27 novembre, Pierre LE LUCH meurt à l'âge de 60 ans. Son corps est inhumé le lendemain en la chapelle Notre-Dame, en présence de Laurent, Jeanne LE LUCH, François THOMAS, Pierre LE LUCH son fils.

En plus de ceux du Luch, Pierre LE LUCH possédait des édifices à Kerdenot et au bourg de MENDON, où ses cadets Pierre et Jean LE LUCH partent travailler après sa mort.. Seuls Louis et François restent au Luch, mais les quatre frères restent unis à l'occasion des grands événements. En avril 1700, Louis reçoit les 360L de dot de sa femme Marie LE GRAND. Leur fils Jean naît en avril 1701, avec pour parrain son oncle Jean LE LUCH. Leur fille Catherine (n°189) naît le 19 février 1702, en présence de Pierre DANNON, Jean TATIBOUET, Louise Jacqueline KERRIO. Elle est la filleule de son grand-oncle Mathieu GOUZERH et de sa grande-tante Catherine BAUDOIN, alors veuve de Laurent LE LUCH.

6E2080 - Minutes Jacques HENRY - 05/04/1700

Témoins

- Louis LE LEUCH x Marie LE GRAND, du Leuch en St Gildas d'AURAY.
- Mathieu GOUZERH, tuteur de Marie LE GRAND, de Lomarec en CRACH.

Quittance

Louis LE LEUCH reçoit la somme de 360L que Mathieu GOUZERH lui avait promis pour le contrat de mariage passé entre eux au rapport de PONTHO, NR, depuis les trois ans derniers. Pour la somme de 15L pour 10 mois, reste des levées et intérêts des 360L, Louis LE LEUCH se contente d'acquitter Mathieu GOUZERH, reconnaissant les paiements de la moitié

¹ Une autre famille LE LUCH de charpentiers navals résidait vers l'an 1700 rue du Petit Port en St Goustan.

de la dépense lors du contrat de mariage, ainsi que le paiement du décret de mariage de Marie LE GRAND et de ses bannies.

Acte joint du 12/02/1709

Après lecture de l'acte du 05/04/1700, Marie LE GRAND, femme de Louis LE LEUCH de Kerdenot en MENDON, a dit bien entendre et savoir en quoi le dit acte consiste, dont ratification.

De son côté, le 9 janvier 1703, François LE LUCH épouse Marie Anne MADEC, décrétée de justice et dotée, en présence de Jean MADEC, Julien RIO, Vincent LE BONNEC, François MICHEL, Gilles HERVE et Pierre LE LUCH. De ce mariage naît en novembre suivant autre François, filleul de François Guillaume BOUTOULLIC, sieur de la Porte, et de damoiselle Marie Anne LE LIVEC, dame de Haurville. L'enfant meurt deux jours plus tard. En septembre 1703, François emprunte 96L à son frère Pierre, installé entre temps à Kerlioret en MENDON. Il le rembourse six mois plus tard en mars 1704, peu après avoir revendu à son autre frère Jean ses portions d'édifices à Kerdenot et au bourg de MENDON pour 225L.

6E2088 - Minutes Jacques HENRY - 28/12/1702

Témoins

- François LE LEUCH f. + Pierre et Jeanne RIO de la ville d'Auray, âgé de plus de 25 ans.
- Louise GOULIAS, veuve de François MADEC, Marie Jeanne MADEC leur fille, de St Gildas d'Auray.

Contrat de mariage

La somme de 150L est promise par Louise GOULIAS.

6E2091 - Minutes Jacques HENRY - 17/03/1704

Témoins

- Pierre LE LEUCH de Kerlioret en MENDON.
- François LE LEUCH son frère du Leuch en AURAY.

Quittance

Pierre reconnaît avoir reçu 96L de François suite à l'acte chez Joachim GEOFFROY, NR, en septembre dernier ou environ, dont quittance.

La même année 1704, un différend se produit a priori entre les belles-sœurs Marie LE GRAND et Marie Anne MADEC au sujet d'herbes (sans doute des épices rares), que la seconde s'approprie violemment. Louis LE LUCH porte alors l'affaire en justice à la sénéchaussée d'Auray. François est condamné, mais il fait appel au présidial de Vannes. Finalement, sur le conseil de parents et d'amis, il renonce à son appel. En octobre 1705, il paye 57L à son frère Louis en dédommagement.

6E1592 - Minutes François AUTHUEIL - 10/10/1704

Témoins

- Louis LE LUCH x Marie LE GRAND de St Gildas d'AURAY, en la ville.
- François LE LUCH, frère de Louis, x Marie MADEC, du Luch en St Gildas d'AURAY.

Historique

Louis LE LUCH et femme ont présenté une requête en la cour d'Auray en réparation et mauvais traitements leurs faits par ladite MADEC. Par sentence, François LE LUCH et femme ont été condamnés à les reconnaître gens de biens et d'honneur, à leur payer la valeur de certaines herbes, que ladite MADEC leur aurait emporté par violence, et à payer 6L de réparation ainsi que les dépenses de l'instance. Mais ils ont fait appel au présidial de Vannes, où la cause est prête à être plaidée. Toutefois, cet appel pourrait causer de grands frais, des longueurs de procès, et aussi nourrir haine entre les parties, ce qui ne siérait vu leur proximité de parenté. Pour maintenir paix et union, après s'être envisagées ensemble par l'avis de leurs parents et amis, les parties ont accordé la somme de 59L à Louis pour que François demeure entièrement et généralement quitte tant des 6L que des frais de justice et autres. Les 59L seront payées d'ici un an.

Acte joint du 16/10/1704 : Ratification de Marie MADEC.

Quittance jointe du 20/10/1705

Louis LE LUCH du Loc reçoit 57L de François LE LUCH de Luch en St Gildas d'AURAY, dont quittance, y compris pour 6L et pour le retrait desdits actes de transaction et ratification.

Au début de l'affaire, Louis LE LUCH quitte Le Luch, pour s'installer provisoirement en ville. Puis il prend deux baux, l'un le 16 juin sur une maison appelée « Bellair » avec quelques terrains, appartenant aux consorts QUINTAINE, l'autre le 6 juillet sur des terres sous labour et sous lande, appartenant aux prêtres de la communauté de St Gildas. Mais finalement, il ne reste pas à Auray. Ayant conservé ses droits à Kerdenot en MENDON, il y rejoint son frère Jean.

6E1592 - Minutes François AUTHUEIL - 16/06/1704

Témoins

- NH Hervé GARDYE, sieur Desfourneaux, de la ville d'HENNEBONT, tuteur des enfants mineurs de défunt nobles gens Jean QUINTAINE et Brigitte JANOTIN, sieur et dame de La Billardière, et outre faisant pour Perrine et Béatrice QUINTAINE, filles mineures des précédents.

- Louis LE LUCH x Marie LE GRAND de la ville d'AURAY, paroisse de St Gildas.

Biens

Une maison couverte d'ardoises appelée BELLAIR appartenant entièrement aux Ricières (?), située en la ville d'AURAY, avec sa cour, logements, écurie, jardin, verger, pré, terres labourables, landes et autres terres en dépendant en général, appartenant en fond et édifices aux dits mineurs et aux dites demoiselles QUINTAINE.

Bail

Le sieur Desfourneaux baille pour 7 années à partir du 29/08/1705 lesdits biens aux LE LUCH pour payer de rente annuelle 240L, sans être tenu à faire aucune réparation ni payer les rentes dues au domaine. Les preneurs pourront couper épines et buailles qui sont sur les fossés en saison et maturité, en réparant dûment aux endroits desdites coupes. Ils émonderont une fois seulement la rabine et les arbres qui dépendent de la maison sans qu'ils puissent émonder et couper d'avantage ladite rabine et arbres pendant le cours du bail. A la fin du bail, ils ne pourront prétendre à aucun stucs ni engrais.

6E1592 - Minutes François AUTHUEIL - 06/07/1704

Témoins

- Vénérable et discret messire Guillaume DANIELLET, curé d'office, noble et discret messire Mathurin de la SERPAUDAYE, vénérable et discret messire Eustache SOUINY, Vincent HENRY, Pierre AUTHUEIL, Pierre QUERVEGAN et Jean TANGUY, tous prêtres de la communauté de l'église St Gildas d'AURAY.

- Louis LE LUCH, homme de labour, x Marie LE GRAND, du Luch en St Gildas d'AURAY.

Biens

Un parc et pièce de terre étant sous labour et landes avec son fossé de tout endroit, appelé PARC COURTIN et une pièce de terre sous lande appelé LAN ER BEGUENEN, consistant en environ un journal, donnant du côté est à lande appartenant à Julien LUBIN de St Goustan, du côté nord et sud à lande appartenant à la dame de St JAN de la ville d'AURAY, et du côté ouest à landes appartenant à la chapelle de ND du cimetière de cette ville et au sieur de Kergrosse Le Verger procureur aussi de la ville d'AURAY. Les dits biens sont situés aux issues de la ville, en la paroisse de St Gildas, appartenant en fonds et édifices aux prêtres.

Bail

Les prêtres baillent aux LE LUCH les dits biens pour 9 ans à partir de la fin du précédent bail leur consenti pour payer de rente annuelle chaque 29 août 2 perrées de froment rouge, avec corvées et obéissance, paiement de la rente due au domaine, des fouages tant ordinaires qu'extraordinaires et autres charges qui pourraient être dues. Les preneurs entretiendront les fossés qui dépendent desdites terres. Ils pourront y couper épines et ronces en saison et maturité. A la fin du bail, ils ne prétendront à aucun stucs ni engrais. Pour nouveauté et deniers de courtoisie, ils paieront la somme de 21L d'ici le 29/08/1704.

François LE LUCH exploite donc seul la tenue du Luch, mais guère longtemps. En janvier 1708, il meurt en laissant un enfant mineur à sa veuve Marie Anne MADEC. Cette dernière, qui est enceinte, accouche d'Anne Hélène fin mars. Le 3 avril, l'oncle Jean LE LUCH de Kerdenot est nommé tuteur. Vers 1720, la tenue semble revenir à un oncle par alliance de la famille, Alain LE MARECHAL, et au cousin Nicolas LE LUCH².

B1572 - Sénéchaussée d'Auray - 03/04/1708

Décret de tutelle

Marie Anne MADEC déclare que son mari François LE LUCH est mort depuis 2 à 3 mois au village du Luch, paroisse de St Gildas d'Auray, et a laissé deux enfants mineurs dont la plus jeune Anne Hélène est âgée 15 jours.

Témoins

1- Louis LE LUCH de Kerdenot en MENDON, frère du défunt.

2- Pierre LE LUCH de Kerlourien en MENDON, frère du défunt.

3- Jean LE LUCH de Kerdenot en MENDON, frère du défunt.

[...] ils nomment Jean LE LUCH tuteur des mineurs.

² Voir décret de tutelle des mineurs de Louis LE LUCH au bourg de MENDON.